



30 septembre 2019. réponse du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation quant à l'amélioration de la gestion et de la consommation des fonds LEADER.



LE MINISTRE

Paris, le 30 SEP. 2019

N/Réf: CE0815557-CE0815571

V/Réf:

Monsieur le Sénateur,

Par courrier en date du 15 avril 2019, vous avez appelé mon attention et celle du Premier ministre sur les mesures correctives pouvant être mises en œuvre afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER).

Le dispositif LEADER co-financé par l'Union européenne constitue l'une des mesures du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et un volet important de la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales. Cette mesure finance des projets s'inscrivant dans des stratégies de développement local, mises en œuvre par des Groupes d'Action Locale (GAL).

A partir de la programmation 2014-2020, la mise en œuvre de LEADER relève de la responsabilité des Conseils régionaux, en tant qu'autorités de gestion du FEADER. La réglementation européenne prévoit que chaque région alloue au minimum 5 % de la maquette FEADER qui lui incombe au profit du dispositif LEADER (soit 600 millions d'euros (M€) au niveau national). Pour 2014-2020, 712 M€ ont été programmés par les régions, correspondant à un doublement des montants au regard de la programmation 2007-2013.

A ce jour, les Conseils régionaux ont sélectionné 338 GAL et ont signé des conventions avec



30 septembre 2019. réponse du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation quant à l'amélioration de la gestion et de la consommation des fonds LEADER.

330 d'entre eux. Les GAL ont démarré la sélection des projets locaux dont les Conseils régionaux assurent l'instruction. Par ailleurs l'Etat, au moyen de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), est en charge de la production des outils informatiques nécessaires à l'instruction et au paiement.

Monsieur Jean-Jacques LOZACH  
Sénateur de la Creuse  
Conseiller départemental de la Creuse  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

**15 avril 2019. Courrier relatif à la non-consommation des fonds européens, signé par 160 parlementaires.**